

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du **10 juillet 2018**
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH -Mme Caroline KIEFFER - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER -M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER -M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents: Mme Stéphanie BAUER (avec procuration à M. Eric MULLER) - Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - M. Jeannot KLEIN (avec procuration à M. Alain BIETH)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du PV de la séance du 12 juin 2018**
3. **Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale**
4. **Tarifs des encarts publicitaires pour 2018**
5. **Suppression de deux postes suite à mutation**
6. **Conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel CAH**
7. **Consultation du public relative à la demande d'enregistrement déposée par la société JBD au titre des installations classées pour la protection de l'environnement**
8. **Point d'avancement sur les dossiers présentés en commissions (travaux, sécurité, OMSCL, scolaire et périscolaire CAH)**
9. **Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Arrivée en séance de M. Gérard MITTELHAEUSER à 20h10.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 12 juin 2018

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2018.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

3. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : M. Eric MULLER

En application du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration est composé du Maire qui en est le Président et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein que de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Au nombre des membres nommés, qui ne peut être inférieur à 4 et supérieur à 8, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal réunit en date du 12 décembre 2017 a désigné après scrutin conforme Mmes Elisabeth JAECK, Aniko JUNG, Caroline KIEFFER, Sandra WILLMANN et M. Eric MULLER en tant que membres élus pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim pour la durée du mandat.

Il a également pris acte de la désignation par M. le Maire en tant que membres nommés :

- M. Francis HARTHEISER, représentant des associations de personnes handicapées,
- Mme Brigitte OLLHOFF, représentante des personnes qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions,
- Mme Marguerite WURTZ, représentante des associations familiales,
- M. René GERLING, représentant des associations de retraités et de personnes âgées.

Aussi, pour respecter la parité entre membres élus et membres nommés en vertu de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, M. le Maire propose de nommer un délégué supplémentaire représentant d'associations oeuvrant localement.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

- **DECIDE** de fixer le nombre de membres du CCAS à 10 dont 5 élus au sein du Conseil Municipal et 5 nommés par le Maire pour respecter la parité entre membres élus et membres nommés en vertu de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles ;
- **NOMME** Mme Laetitia THOMAS en tant que membre représentant des associations de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim pour la durée du mandat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Tarifs des encarts publicitaires pour 2018

Rapporteur : M. Eric MULLER

L'Adjoint en charge de la Communication rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim pour 2018. Il propose le maintien des tarifs de l'année 2017.

* *
 *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2018, à savoir :

✓ 1/2 page	250 € TTC
✓ 1/3 page	200 € TTC
✓ 1/4 page	150 € TTC
✓ 1/8 page	100 € TTC
✓ 1/2 page en 4 ^{ème} de couverture	300 € TTC
✓ 1 page entière	500 € TTC
✓ 4 ^{ème} de couverture (page entière)	600 € TTC

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Suppression de deux postes suite à mutation

Rapporteur : M. Francis WOLF

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation intercommunale et pour permettre à la Commune de Mommenheim d'exercer pleinement ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et la Commune de Mommenheim ont conclu, en date du 26 janvier 2018 et pour une durée de trois ans, une convention modifiée par avenant daté du 30 avril 2018 pour la mise à disposition :

- d'un agent communautaire du cadre d'emploi des attachés, à hauteur de 100 % de son temps de travail à compter du 15 janvier 2018 ;
- d'un agent communautaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à hauteur de 100 % de son temps de travail à compter du 21 mai 2018.

Ce choix de mode de gestion du personnel conduit à modifier le tableau des effectifs propres à la commune.

Considérant le tableau des effectifs modifié par le Conseil Municipal le 14 novembre 2017,

Considérant la nécessité de supprimer dans ses effectifs :

- un emploi de directeur général des services de grade d'attaché territorial et du cadre d'emploi des attachés,
- un emploi d'agent administratif de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

en raison du recrutement et de la mise à disposition des deux agents communautaires faisant suite à la mutation de deux agents communaux.

Le Maire propose à l'assemblée,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2018 ;

La suppression des emplois suivants :

- un emploi de directeur général des services correspondant au cadre d'emplois et au grade des attachés à temps complet ;
- un emploi d'agent administratif correspondant au cadre d'emplois et au grade des adjoints administratifs à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Emplois de la filière administrative :

- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 1
- Attaché territorial permanent à temps complet
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel CAH

Rapporteur : M. Francis WOLF

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et la Commune de Mommenheim ont conclu, en date du 26 janvier 2018 et pour une durée de 3 ans, une convention modifiée pour la mise à disposition de trois agents communautaires.

M. le Maire propose de proroger le contrat de travail à durée déterminée de Mme Lydie JOUSSEAUME, qui est arrivée en renfort dans l'équipe administrative depuis le 14 mars 2018, pour la période du 15 août 2018 jusqu'à 31 octobre 2018, afin de mener à bien le travail de refonte du système de classement et d'archivage qui a été engagé depuis le mois de juin 2018 à la mairie de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention conclue avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 26 janvier 2018 approuvant la prolongation de la mise à disposition d'un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à hauteur de 100 % de son temps de travail du 15 août 2018 au 31 octobre 2018.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Consultation du public relative à la demande d'enregistrement déposée par la société JBD au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Rapporteur : M. Francis WOLF

Les installations industrielles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'un enregistrement pris sous la forme d'un arrêté préfectoral après instruction par les services préfectoraux concernés, consultation du public, avis du conseil municipal et passage devant le Comité départemental des risques technologiques et sanitaires si nécessaire.

En raison des équipements utilisés et des impacts sur l'environnement, le dossier concernant l'exploitation d'un entrepôt couvert à Bernolsheim présenté par la société JBD en vue d'obtenir son enregistrement, en application des dispositions du titre 1^{er} du livre V du Code de l'environnement est soumis à consultation du public qui se déroule du lundi 25 juin 2018 au lundi 23 juillet 2018 inclus dans les locaux de la mairie de Bernolsheim.

Le préfet transmet, dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et, au moins, celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Aussi, la commune de Mommenheim est sollicitée conformément aux dispositions de l'article R 542-46-11 du code de l'environnement pour émettre son avis sur cette demande comme le sont les autres communes limitrophes (Krautwiller, Wahlenheim et Brumath).

Mme Elisabeth JAECK remarque que beaucoup d'entreprises "logistiques" viennent s'installer sur la Plateforme Départementale d'Activités. M Gérard MITTELHAEUSER ajoute que ces entreprises sont gourmandes en surfaces mais pas forcément créatrices de nombreux emplois.

M Maurice SCHERER se réjouit de l'installation d'entreprises qui vaut toujours mieux que des parcelles vides. M Alain KEITH précise qu'aujourd'hui les entreprises de production se délocalisent bien souvent hors d'Europe, élément confirmé par Monsieur le Maire qui indique que les activités d'assemblage et de logistique sont actuellement les principales activités développées.

VU les articles L 511-1 à L 517-2 du code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations,

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 portant ouverture d'une consultation du public,

VU le dossier déposé le 8 janvier 2018, complétée les 18 mars 2018 et 3 mai 2018 par la société JBD, dont le siège social est situé 53 rue de la Chaussée d'Antin à 75009 Paris, demandant l'autorisation d'exploiter à Bernolsheim dans la ZAC de la plateforme d'activités de la Région de Brumath un entrepôt couvert destiné au stockage de produits de grande consommation,

VU le rapport de recevabilité établi le 15 mai 2018 par l'Inspection des Installations Classées,

CONSIDERANT que l'exploitation susvisée se situe en zone d'activités, hors zone NATURA 2000 et éloignée de tout établissement sensible (hôpitaux, écoles, crèches...) et qu'elle ne semble pas présenter de dangers ni d'inconvénients notables pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit formuler un avis sur le dossier,

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation déposée le 8 janvier 2018, complétée les 18 mars 2018 et 3 mai 2018 par laquelle la société JBD sollicite l'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert à Bernolsheim.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Point d'avancement sur les dossiers présentés en commissions (travaux, sécurité, OMSCL, scolaire et périscolaire CAH)

1) Compte-rendu de la Commission Travaux Municipaux

Rapporteurs : M. Gérard MITTELHAEUSER/ M. Eric MULLER

- Point d'avancement sur le projet des ateliers municipaux par M. Gérard MITTELHAEUSER : Des points restent à voir avec l'architecte, notamment pour ce qui concerne l'aménagement intérieur, les panneaux photovoltaïques et la possibilité de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage.
- Point sur la Maison des Associations et des Jeunes par M. Eric MULLER : Retour sur la visite d'équipements collectifs effectuée par des membres du conseil à Sainte-Marie-aux-Chênes (57).

2) Compte-rendu de la Commission Scolaire et Périscolaire de la CAH

Rapporteur : M. Eric MULLER

Lancement du projet Groupe Scolaire de Mommenheim par la CAH avec la désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic et proposition de scénario(s). Les résultats de cette étude sont attendus à l'automne. L'objectif affiché est de livrer les installations scolaires pour la rentrée 2022.

M. Eric MULLER indique que rapidement il va falloir assister la CAH pour trouver des locaux au périscolaire si une ou des classes supplémentaires venaient à ouvrir d'ici là.

3) Compte-rendu de la Commission Sécurité

Rapporteur : M. Maurice SCHERER

- Le groupe des Voisins Vigilants regroupe à ce jour 112 personnes. M SCHERER projette d'organiser une réunion publique d'information avec la Gendarmerie à l'automne.
- Opération de sensibilisation au stationnement avec communication sur site internet, panneau électronique et tractage sur véhicules gênants (notamment sur trottoir empêchant le passage des poussettes...) avant sollicitation des forces de l'ordre. Divers exemples sont cités par les élus qui sont mis à contribution pour cette opération qui sera menée avec discernement.
- Changement de priorités sur la RD 421 : un marquage au sol supplémentaire sera réalisé ces prochains jours. Mme Elisabeth JAECK propose l'installation de panneaux clignotants. M. le Maire soulève la question de la gêne pour les riverains et opte plutôt pour un ajout de panneaux de présignalisation.

4) Compte-rendu OMSCL

Rapporteur : M. Maurice SCHERER

M. Maurice SCHERER remercie M. Eric MULLER pour la conception du nouveau tract pour le Marché aux Puces. 2 500 exemplaires seront distribués à Mommenheim et aux alentours. L'organisation est en cours, les réservations pour le Marché aux Puces sont closes. Le succès est au rendez-vous comme les autres années et les bénévoles mobilisés.

9. Divers

- M. Eric MULLER informe les élus que le Conseil Départemental mène actuellement une enquête sur le thème de la Petite Enfance (modes de garde, attentes des parents...). Mme Marie-Louise MUNCHENBACH a assisté à la réunion de présentation et se charge avec M. Eric MULLER de relayer l'information auprès de parents d'enfants de moins de 3 ans.
- M. le Maire rappelle l'invitation de la municipalité de VIMBUCH pour son "Sportfest" et informe qu'une délégation de 18 personnes de VIMBUCH sera présente aux festivités du 14 juillet.
- M. le Maire rappelle aussi la tenue de la Fête du Territoire de la CAH le 16 septembre où sera notamment proposée la visite de notre église Saint-Maurice au public. Le même jour le matin sera célébrée la messe de départ du Curé ROGET, qui sera suivie d'un moment de convivialité.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h25.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Francis WOLF

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	Maurice SCHERER 4 ^{ème} Adjoint
Éric MULLER 5 ^{ème} Adjoint	Joseph AMMANN Conseiller Municipal	<i>Excusée</i> Stéphanie BAUER Conseillère Municipale	Béatrice GNAEDIG Conseillère Municipale	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal
Simone HARTER Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	<i>Excusée</i> Aniko JUNG Conseillère Municipale	Alain KEITH Conseiller Municipal	Caroline KIEFFER Conseillère Municipale
<i>Excusé</i> Jeannot KLEIN Conseiller Municipal	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Sandra WILLMANN Conseillère Municipale	